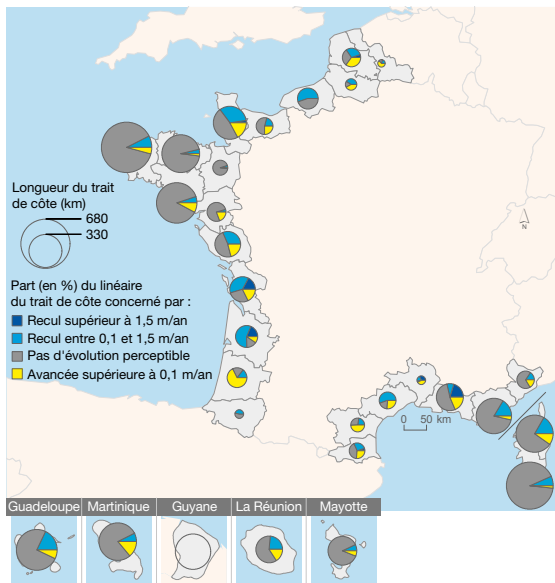


Érosion du littoral

ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE, PAR DÉPARTEMENTS LITTORAUX



Note : l'indicateur national de l'érosion côtière représente la tendance d'évolution du trait de côte entre deux dates espacées de 50 ans à 90 ans selon les zones. Les dates utilisées dépendent essentiellement des photographies aériennes disponibles au moment de l'étude. Les valeurs et les analyses de l'indicateur national sont donc valables uniquement sur les périodes d'observation retenues. L'analyse porte sur 21 683 profils (17 156 en métropole et 4 527 dans les DROM, hors Guyane).

Champ : France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer hors Guyane.

Sources : Indicateur national de l'érosion côtière, Cerema/MTE 2018. Traitements : Cerema ; SDES, 2024

Le littoral est un espace naturellement mobile ; il peut s'étendre ou reculer sous l'effet de différents facteurs (courants marins, élévation du niveau des mers, événements climatiques extrêmes, aménagements du territoire, écoulements des cours d'eau à la mer, érosion des cordons dunaires, extraction de matériaux, construction d'ouvrages côtiers modifiant les échanges sédimentaires). Il en résulte une évolution de la limite terre/mer très variable dans le temps et avec de fortes disparités territoriales. Les zones soumises aux phénomènes d'érosion du littoral ou de recul du trait de côte sont des secteurs sur lesquels la mer s'est étendue dans les terres (recul de la position du rivage).

D'après l'[indicateur national de l'érosion côtière](#), près d'un quart des côtes en France métropolitaine et dans les DOM (hors Guyane) est concerné par l'érosion du littoral, soit un linéaire d'environ 920 km (760 km dans l'Hexagone et 160 km dans les DOM). Environ 30 km² de terres ont disparu en France à la suite du recul du trait de côte depuis 50 ans. Les zones en fort recul en France métropolitaine se concentrent dans les baies des Hauts-de-France, dans les havres du Cotentin, en baie d'Audierne, sur la côte ouest d'Oléron, sur la côte sauvage et l'estuaire de Gironde, dans le nord du Médoc, autour du bassin d'Arcachon et en Camargue. Dans ces territoires, de multiples biens et infrastructures sont exposés, ainsi que les écosystèmes associés. Cinq départements (Seine-Maritime, Charente-Maritime, Gironde, Hérault et Gard) possèdent au moins 50 % de leurs côtes en recul, alors que les quatre départements bretons, la Loire-Atlantique, la Corse-du-Sud, la Martinique et Mayotte ont moins de 10 % de valeurs en recul.

Dans le cadre des réflexions sur l'adaptation de la France au changement climatique, le [Cerema](#) a évalué le nombre et la valeur des enjeux potentiellement atteints par le recul du trait de côte et par l'envahissement pérenne des terres par la mer aux horizons 2050 et 2100 à partir d'hypothèses de montée des eaux, d'érosion du trait de côte et de maintien ou non des ouvrages littoraux.